

SÉANCE DU

23 SEPTEMBRE 2020

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Conventions de
partenariat clubs séniors
Carte royale 2020/2021**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 24 septembre 2020
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 24 septembre 2020
et qu'il est donc exécutoire.

Le 24 septembre 2020

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUETTE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt, le 23 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 16 septembre deux mille vingt, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Monsieur RICHARD, Monsieur GREVET, Madame DECROIX, Monsieur BENTZ

Avaient donné procuration :

Madame TEA à Monsieur JOLY
Monsieur FOUCHET à Monsieur VENUS
Monsieur MIGEON à Madame HABERT-DUPUIS
Madame FRABOULET à Monsieur GREVET

Secrétaire de séance :

Madame GOTTI

N° DE DOSSIER : 20 E 10

OBJET : CONVENTIONS DE PARTENARIAT CLUBS SENIORS – CARTE ROYALE
2020/2021

RAPPORTEUR : Monsieur JOLY

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Chaque année, les clubs seniors municipaux proposent un programme réactualisé de cours et d'activités accessibles aux adhérents de la carte royale (seniors de plus de 62 ans).

Depuis l'ouverture du club Louis XIV au sein de la Villa Eugénie Désoyer et du club Chêne et Fougère à l'Espace Delanoë, le service seniors a commencé à élargir son champ d'actions et souhaite proposer de nouvelles activités culturelles, sportives et de prévention avec ses partenaires :

- des activités à tarifs ou horaires dédiés à proximité du club senior Louis XIV (Médiathèque, Théâtre Alexandre Dumas, Office de Tourisme Intercommunal),
- la mise en place d'un groupe de conversation espagnole et l'organisation de séances d'échanges thématiques sur le thème de l'Europe, grâce à l'adhésion à la Maison de l'Europe,
- la mise à disposition de la salle de sport du club Louis XIV dans le cadre de la démarche prescriforme (pilotée par le service des sports),
- l'organisation d'un cycle de travaux pratiques à destination des seniors dans une démarche éco-citoyenne en partenariat avec le pôle fleuristerie du centre de formation professionnelle et de promotion agricole et horticole de Saint-Germain-en-Laye,
- de nouveaux ateliers de prévention pris en charge financièrement par le PRIF (Prévention Retraite Île-de-France) sur le thème de l'équilibre et la prévention des chutes, la mémoire, internet pour les seniors,
- des ateliers de prévention sur le thème de l'alimentation et la santé en partenariat avec Silver Fourchette dans le cadre des financements qui leurs sont attribués par la conférence des financeurs des Yvelines.

Il convient de valider les conventions avec les partenaires extérieurs pour la période septembre 2020 à juin 2021.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de prestation et de partenariat telles qu'annexées à la présente délibération et tout document s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

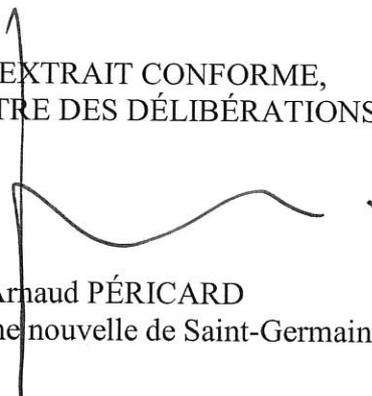
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions de prestation et de partenariat telles qu'annexées à la présente délibération et tout document s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line on the left and a wavy horizontal line extending to the right.

Arnaud PÉRICARD
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

Convention de prestation

Pôle fleuristerie CFPPA / Club Louis XIV

Entre les signataires,

**Le centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole et Horticole de Saint-Germain-en-Laye
(dénommé ci après CFPPAH)**

Route forestière des Princesses

78100 SAINT GERMAIN EN LAYE

SIRET : 197 800 048 00039

N° existence : 1178 P000 278

Tel : 01 30 87 18 40 / Fax : 01 34 51 81 87

Représenté par sa Directrice d'EPL, **Lydie DEGAND**

Son Directeur du CFPPA, **Bruno NEVEU** (bruno.neveu@educagri.fr)

Contact coordination et animation technique du CFPPAH : Madame **Estelle DECHAMBENOIT**

(estelle.dechambenoit@educagri.fr)

et « l'entreprise » :

MAIRIE de ST GERMAIN EN LAYE

Club Louis XIV

Ville de Saint-Germain-en-Laye

tel : 01 30 87 21 35

Représenté par **Madame Kéa TÉA**

Maire-adjointe à la Solidarité

Il est convenu :

1- Objet général :

La présente convention porte sur des interventions du CFPPA en art floral dans les champs professionnels des deux parties signataires de cet accord.

Cet accord s'inscrit dans une démarche éco-citoyenne des deux signataires visant à optimiser notamment :
- l'organisation de travaux pratiques, dans les locaux du Club Louis XIV, selon le calendrier proposé ci-dessous :

jeudi 15/10/20: de 10 à 11h: jeu de Cucurbitacées

jeudi 26/11/20 : de 10 à 11h: couronne automnale

jeudi 17/12/20 : de 10 à 11h: décor de table festif

jeudi 21/01/21: de 10h à 11h- gourmandises florales

jeudi 11/02/21: de 10h à 11h – centre de table mosaïque

jeudi 11/03/21: de 10h à 11h – bouquet printanier

jeudi 08/04/21: de 10h - 11h - panier aromatique

jeudi 27/05/21: de 10h à 11h – au nom de la rose

jeudi 17/06/21: de 10h à 11h – un brin d'été (atelier sous réserve selon les dates d'examens Fleuristes)

- l'aménagement d'une salle suffisante avec tables/ chaises et point d'eau accessible, puis rangement des végétaux/ matériaux/ matériels de pratique florale en fin d'atelier.

2- Fonctionnement :

Les actions dans le cadre de cet accord se réaliseront pour le CFPPAH sur le rythme proposé ci-dessus.

3- Modalité financière

Le coût de la prestation se décompose de la façon suivante: 150€ + 40€ de fleurs = 190€ par prestation.

Le paiement se fera sur facture prestation réalisée, par mandat administratif, sur les pièces suivantes :RIB de banque, n° SIRET ET KBIS.

Et sur facture pour: matériel nécessaire selon thème (mousse de couleur, colle pour végétaux, etc.)

les accessoires seront demandés aux participants, une fiche leur sera remis d'un cours à l'autre (vase, rubans, éléments de décoration, etc.)

4- Durée de la convention - Renouvellement - Résiliation

La convention est conclue pour une durée de 1 an, elle prend effet au 01/10/2020 et prendra fin au 30/06/2021.

La résiliation pourra être prononcée par l'une des deux parties avec un préavis de deux mois par lettre avec accusé de réception sans justifier les motifs de la résiliation. En cas de résiliation, la balance des échanges de biens ou de services devra être établie et équilibrée entre les deux signataires.

5- Litiges

En cas de litige, c'est le tribunal compétent du défendeur qui sera saisi.

Etabli en double exemplaire ; A Saint-Germain le

Pour le CFPPAH

Le Directeur
Bruno NEVEU

Fait pour valoir ce que de droit.
Estelle DECHAMBENOIT
Ingénierie formation

Pour la Mairie de saint Germain en Laye

Kéa TÉA
Maire-adjointe à la Solidarité

Organisme gestionnaire
Directrice de l'EPL de Saint-Germain
Madame Lydie DEGAND

Dans le cadre de la convention de partenariat n° CP 2019-48 et suite au plan d'action n°1 pour l'année 2019 mis en place avec le partenaire, il est convenu le plan d'action n°2 qui suit :

Convention de partenariat CP2019-48 Annexe 2

Pour l'année 2020-2021, les partenaires conviennent de mettre en place le plan d'actions suivant :

1 – Ateliers et périodes de mise en œuvre

Pour le club Louis 14 :

- 1 atelier « Équilibre en Mouvement », réalisé par le partenaire opérateur Sport Pour Tous, conventionné avec le PRIF, sur le 2^{ème} semestre 2020
- 1 atelier mémoire, réalisé par le partenaire opérateur Brain Up, conventionné avec le PRIF, sur le 2^{ème} semestre 2020 ou 1^{er} semestre 2021

Pour le club Chene et fougere :

- 1 atelier « Équilibre en Mouvement », réalisé par le partenaire opérateur AS Mouvement, conventionné avec le PRIF, sur le 2^{ème} semestre 2020
- 1 atelier « Bien sur Internet », réalisé par le partenaire opérateur Delta7, conventionné avec le PRIF, sur le 1^{er} semestre 2021

2 – Informations financières

Le Prif, avec ses financements et ceux des Conférences des financeurs, a pour objectif de limiter au maximum le reste à charge qui était auparavant dévolu aux partenaires locaux.

Dans le cas des ateliers réalisés en Résidences autonomie dans le Val d'Oise (95) : ce financement s'organise en 2 temps :

-La facturation au partenaire local par le Prif au coût moyen d'atelier : 3050 euros par action mise en place

-Puis, la couverture de ce reste à charge via le forfait autonomie géré par la Conférence des financeurs

D'autres départements pourraient être concernés par cette spécificité au cours de l'année 2020, le Prif en informera ses partenaires.

Dans les autres cas le coût des ateliers est intégralement pris en charge.

Pour la mairie de St Germain en Laye
Fait à St Germain en Laye, le.....
La maire Adjointe de la solidarité

Pour le PRIF
Fait à Gentilly, le 29/06/2020
L'Administrateur



Madame Kea TEA
Fait en 2 exemplaires



Christiane FLOUQUET

Le Prif, partenaire des jeunes de plus de 60 ans

Convention de partenariat

Entre

L'association GROUPE SOS Seniors dans le cadre du projet Silver Fourchette Yvelines,
représentée par Mme Floriane LENOIR, Directrice des Projets Silver Fourchette

et

La Mairie de Saint-Germain-en-Laye,
représentée la Maire Adjointe de la solidarité

Il a été convenu la mise en place des actions suivantes :

1. Ateliers et période de mise en œuvre

- 1 atelier Alimentation & pathologies : Bien manger, c'est la santé !
 - o Mardi 10 novembre 2020
- 1 atelier Diabétique et gourmand : et alors ?
 - o Dates à venir - sous réserve des financements accordés par la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie
- 1 atelier Alimentation et hypertension : des liens insoupçonnés ?
 - o Dates à venir - sous réserve des financements accordés par la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie

2. Informations financières

Silver Fourchette, grâce aux financements de la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des Yvelines, prend en charge l'intégralité des coûts de déploiement des actions.

Ces modalités pourront être ajustées en étroite concertation par les partenaires pour les besoins de l'organisation.

Fait en 2 exemplaires originaux (dont un pour chacune des parties), à Paris, le 28.08.2020

Pour la Mairie de Saint-Germain-en-Laye
Fait à Saint-Germain-en-Laye, le.....
La Maire Adjointe de la solidarité

Pour Silver Fourchette - Groupe SOS
Seniors
La Directrice des projets Silver Fourchette

floriane LENOIR

Signature

Signature

PRÉVENIR POUR BIEN VIEILLIR

Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie